



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 11 Avril 2005

-----  
DIRECTION DES LIBERTES  
PUBLIQUES

-----  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale

-----  
AP AutoriGard Sté SPIR.doc.doc

**ARRETE N° 05 - 851 /SG/DR/1**

Enregistré le : 11 Avril 2005

autorisant le fonctionnement de l'entreprise privée de gardiennage :

**" Surveillance Privée Intervention Réunionnaise "**  
-----

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;
- VU** la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- VU** le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;
- VU** la demande en date du 28/12/2004, présentée par Messieurs Christian Harold FONTAINE et Yannick Jean Bernard RAMALINGOM, co-gérants de l'entreprise privée "**Surveillance Privée Intervention Réunionnaise**" (SPIR) en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de la dite entreprise ;

**CONSIDERANT** que l'entreprise privée "**Surveillance Privée Intervention Réunionnaise**" est constituée conformément à la législation en vigueur ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'entreprise privée "**Surveillance Privée Intervention Réunionnaise**" sise 12, rue des Mascarins – Petite-Ile - est autorisée à exercer ses activités à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD